

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.03.2016	20h41	16.133	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
-------------------------------	----------------------------

**Titre : Pour une planification globale dans le domaine des institutions pour adultes**

**Contenu :**

Nous demandons au Conseil d'État de nous soumettre une planification globale dans le domaine des institutions pour adultes en situation de handicap, en associant les différents acteurs concernés (personnes en situation de handicap, institutions, associations, etc.), afin de répondre au maximum aux besoins des personnes qui doivent avoir recours à ces accueils, soit de clarifier au mieux la politique qui doit être déployée à moyen et long terme dans le but également de maîtriser au mieux les charges dans ce secteur.

**Développement (obligatoire) :**

Suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons (RPT), l'assurance-invalidité ne participe plus à la planification et au financement des institutions pour adultes en situation de handicap. Les cantons doivent maintenant gérer cette thématique de manière autonome. C'est ainsi qu'un plan stratégique a été soumis par le canton de Neuchâtel, puis approuvé par la Confédération.

Malgré l'augmentation des demandes et leur complexité croissante, le canton n'a cependant toujours pas élaboré une véritable planification pour la prise en charge des personnes en situation de handicap, alors qu'il doit être à même de proposer une prise en charge qui tienne compte des besoins réels.

Année après année, les comptes du service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM) relatifs aux institutions spécialisées pour adultes en situation de handicap montrent des charges en constante augmentation. Par ailleurs, les personnes concernées ne trouvent pas toujours une institution qui corresponde à leurs besoins spécifiques. Bien que nous soyons conscients que cette situation est en partie le reflet de l'évolution de notre société, nous estimons qu'une planification pourrait contenir et surtout mieux prévoir les charges.

Nous estimons que cette thématique doit être débattue en dehors du débat budgétaire et souhaitons ainsi ne pas revivre la situation du budget 2016, pour lequel des coupes linéaires ont été proposées. Bien que l'élaboration de la loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) ne soit pas encore terminée, il est impératif de mettre en place un cadre clair de planification.

De manière générale, la planification devra intégrer, comme cela a été fait pour la planification médico-sociale, la valorisation des proches aidants, l'amélioration de l'accueil ambulatoire et les offres intercantionales.

Une véritable planification permettra une meilleure gestion des coûts, améliorera la collaboration entre les différents acteurs et surtout répondra aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'urgence est demandée :  Oui  Non

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Martine Docourt Ducommun

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Corine Bolay Mercier	Françoise Gagnaux	Johanne Lebel Calame
Annie Clerc-Birambeau	Marie-France Matter	Alexandre Houlmann
Baptiste Hurni	Sylvie Fassbind-Ducommun	Théo Huguenin-Élie